

ENQUÊTRICE OU ENQUÊTEUR JEUNESSE

DESCRIPTION DU POSTE

Direction

Protection et promotion des droits de la jeunesse

Lieu de travail :

Montréal

Échelle de rémunération :

42 391 \$ à 80 368 \$ - Maximum à l'embauche : 68 967\$

Statut de l'emploi :

Emploi temporaire à temps complet d'une durée indéterminée (congé de maternité)

PÉRIODE D'AFFICHAGE

8 février 2019 2018 au 17 février 2019 inclusivement

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité de la directrice ou du directeur de la direction de la protection et de la promotion des droits de la jeunesse (DPPDJ), la ou le titulaire du poste assure la défense et la promotion des droits reconnus aux enfants par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) et la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* (LSJPA) conformément à la procédure de traitement des demandes d'intervention de la Commission en matière jeunesse. Ainsi, elle ou il effectue des enquêtes qui se traduisent notamment par une première étape d'évaluation visant à documenter la situation, à orienter le dossier et à explorer la possibilité de convenir d'une entente pour régler la situation. Une autre étape de l'enquête consiste à communiquer un rapport factuel résumant les témoignages recueillis et les faits constatés au mis en cause et de soumettre éventuellement un rapport final d'enquête au comité des enquêtes.

Plus particulièrement, la ou le titulaire du poste a comme tâche, de façon non limitative de :

- Faire enquête dans les matières relevant de la compétence de la Commission, en recueillant les faits pertinents au dossier que ce soit sur demande ou à l'initiative de la Commission et ce, dans le respect de l'équité procédurale;
- Vérifier, dans le cadre de ses interventions, s'il y a lésion de droits en application de la LPJ ou de la LSJPA;
- Établir les principaux enjeux et les problématiques que soulèvent les dossiers;
- Faciliter au besoin les échanges dans le but d'en arriver à un règlement et ce, dans le respect des droits reconnus par la LPJ et la LSJPA;
- Convenir d'une entente, d'un règlement ou de la correction nécessaire à la situation d'un enfant ou des enfants;
- Déposer des rapports factuels et des rapports finaux dans les délais requis;
- Rédiger des rapports en faisant état des faits recueillis, de l'analyse de la preuve incluant les recommandations et correctifs proposés ou les règlements obtenus ainsi que le suivi des recommandations du comité des enquêtes;
- S'acquitter de ses obligations à l'égard du système de gestion informatique des dossiers (CLIC_MARC);
- Participer aux réunions d'équipe et à des comités d'étude de dossiers;
- Accomplir toute autre tâche connexe ou mandat particulier confiés par sa directrice ou son directeur et compatible avec l'emploi.

EXIGENCES REQUISES

Détenir un premier diplôme universitaire terminal dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études en sciences juridiques, humaines ou dans toute autre discipline appropriée dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Est également admise ou admis une candidate ou un candidat qui a un nombre d'années de scolarité inférieur à celui exigé au paragraphe précédent, à la condition qu'elle ou il compense chaque année de scolarité manquante par deux (2) années d'expérience pertinente; toutefois, la candidate ou le candidat doit détenir au moins un certificat d'études secondaires équivalant à une onzième (11e) année ou à une cinquième (5e) année du secondaire ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Et posséder deux (2) années d'expérience pertinente aux attributions;

PROFIL RECHERCHÉ

Connaissances

- Très bonne connaissance de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et de la Loi sur le système de justice pénal pour les adolescents (LSJPA);
- Bonne connaissance des processus en LPJ et en LSJPA, des orientations ministérielles, de la Convention relative aux droits de l'enfant, des règlements et des Guides de pratiques en matière jeunesse;
- Bonne connaissance des mandats de la Commission et de leurs applications; des avis et des orientations de la Commission en matière jeunesse et en charte ainsi que des lois, règlements et politiques applicables en matière jeunesse;
- Bonne connaissance des théories et des principes en communication, en techniques d'entrevue et de persuasion ainsi que les techniques d'analyse pour obtenir de l'information documentaire et la traiter selon les mandats de la Commission.

Capacités/habilités

- À appliquer des méthodes de résolution de conflits;
- À travailler directement et efficacement avec la clientèle et les organismes dédiés aux services à la jeunesse;
- À travailler dans un cadre de gestion axé sur les résultats;
- À utiliser la suite Microsoft Office dont principalement Word;
- À travailler avec un système informatique de gestion de dossiers.

Qualités professionnelles

- Intérêt particulier pour les droits de l'enfant et les droits et libertés de la personne;
- Sens particulier de l'organisation et de la planification du travail;
- Aptitude à transiger avec des personnes de tous les niveaux dans les dossiers diversifiés;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de vulgarisation;
- Esprit d'analyse et de synthèse, sens de l'écoute et bon jugement.

La connaissance de la langue anglaise parlée et écrite est considérée comme un atout.

POUR POSTULER

Pour soumettre votre candidature, veuillez consulter le site de la Commission (www.cdpedj.qc.ca) à la rubrique *Emplois à la Commission* et faites nous parvenir le questionnaire d'identification (facultatif) dûment complété ainsi que votre curriculum vitae **en indiquant le numéro de concours (SE-19-04) au plus tard le 17 février 2019** à 17h00 par courrier électronique à l'adresse suivante : rh@cdpedj.qc.ca.

Veuillez prendre note que nous communiquerons uniquement avec les candidatures retenues.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse souscrit à un programme d'accès à l'égalité et les candidatures des membres des groupes visés (les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées) sont encouragées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour des mesures d'adaptation en lien avec le processus de présélection et de sélection.